

# LA TRIBU

ALSH MUNICIPAL

6 -11 ans



34270 Les Matelles

Projet Pédagogique

2016/2017

# Sommaire

<b>PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT .....</b>	<b>1</b>
COORDONNEES	
LES LOCAUX	
LES DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE	
L'EQUIPE D'ENCADREMENT	
LE PUBLIC ACCUEILLI	
CONDITIONS D'ACCES ET TARIFS	
ACTIVITES ET THEMES DOMINANTS	
<b>LES INTENTIONS EDUCATIVES DE LA MAIRIE .....</b>	<b>4</b>
<b>LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE D'ANIMATION .....</b>	<b>5</b>
<b>LES OBJECTIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS .....</b>	<b>6</b>
<b>LE FONCTIONNEMENT DE LA TRIBU .....</b>	<b>8</b>
JOURNEES TYPES	
ACTIVITES ET TEMPS CALMES	
LA SANTE ET LES SOINS	
LES BILANS ET TEMPS DE PAROLES EN GROUPE	
L'ALIMENTATION ET LES TEMPS DE REPAS	
LES SORTIES, LES STAGES ET LES CAMPS ACCESSOIRES	
<b>FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION .....</b>	<b>11</b>
RÔLE ET FONCTIONS DE CHACUN	
LES REUNIONS ET TEMPS DE PREPARATION	
LE MENAGE ET L'ENTRETIEN DE LA STRUCTURE	
LE REGLEMENT INTERIEUR	
<b>LA COMMUNICATION AVEC LES PARTENAIRES .....</b>	<b>14</b>
<b>EVALUATION .....</b>	<b>14</b>

## Présentation de l'accueil de loisirs sans hébergement

### Situation initiale

En cohérence avec les besoins de la population matelloise, la mairie a mis en place une structure déclarée accueil de loisirs 6-12 ans auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et rattachée à l'accueil de loisirs adolescents de la commune. Cette structure, gérée par la mairie, a ouvert en septembre 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Elle s'inscrit donc dans le projet éducatif de la mairie et tend à répondre à nombre de ses objectifs.

### Coordonnées

Accueil de loisirs :

Chemin des Courèges  
**34270 LES MATELLES**

Tel : 06.34.05.39.62

Adresse Mail : [alsh@mairiedesmatelles.fr](mailto:alsh@mairiedesmatelles.fr)

Mairie des Matelles :

Mairie  
Avenue du Val de Montferrand  
**34270 LES MATELLES**

Tel : 04.67.84.18.68 / Fax : 04.67.84.27.10

Adresse Mail : [mairie@mairiedesmatelles.fr](mailto:mairie@mairiedesmatelles.fr)

### Les locaux

Situé dans l'enceinte de l'école primaire de la commune, mitoyen du restaurant scolaire, l'accueil de loisirs 6-12 ans a sa propre entrée et dispose d'un parking. La structure s'étend sur deux étages et bénéficie de la cour de l'école et de son préau, de son terrain de sport, ainsi que des locaux du restaurant scolaire. Les locaux bénéficient d'une connexion internet et du téléphone. Ils sont également utilisés dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire mis en place par la municipalité. Ces locaux comprennent un bureau à l'entrée, destiné à l'accueil des familles pendant les temps d'ouverture au public et un bureau fermé à l'étage, destiné à la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire et de l'accueil de loisirs, en dehors des horaires d'ouverture aux enfants. Ils comprennent aussi, une infirmerie, des toilettes filles et garçons, des toilettes handicapés et deux salles d'activités. De plus, l'école laisse à disposition sa bibliothèque. La douche se trouve dans les locaux du restaurant scolaire qui comprennent, des toilettes, deux douches, des cuisines et un réfectoire.

### Les dates et horaires d'ouverture

L'accueil de loisirs accueille les enfants tous les mercredis après-midi de 12h30 à 18h15 durant les périodes scolaires.

L'accueil de loisirs est également ouvert durant toutes les périodes de vacances scolaires hormis les vacances de Noël ainsi que le mois d'août. Durant ces périodes, la structure accueille le public du lundi au vendredi, de 7h45 à 18h15.

## L'équipe d'encadrement

L'équipe d'animation est composée de 3 personnes durant l'année scolaire. Camille Pons, animatrice titulaire du BAFA, Youssef Berkane, animateur en formation et Simon Combet, directeur et animateur titulaire du BPJEPS LTP.

La fonction d'assistant sanitaire est assurée par Simon Combet, titulaire du PSC1.

Certains mercredis ainsi que lors des séjours de vacances, l'équipe d'animation pourra être complétée par un ou plusieurs animateurs, afin de respecter les taux d'encadrement ou d'assurer le bon fonctionnement de la structure.

## Le public accueilli

La structure accueille à l'année les enfants de 6 à 11 ans, inscrits sur un plan administratif.

Pendant les périodes de vacances, les enfants peuvent être inscrits à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Le nombre d'enfants accueillis est fixé en fonction de la capacité d'accueil des locaux et des taux d'encadrement dictés par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) qui est d'un animateur pour 12 enfants. L'agrément DDCS de l'ALSH permet d'accueillir 24 enfants au maximum.

Les locaux permettent d'accueillir les personnes en situation de handicap, et l'équipe d'animation s'engage à accueillir les mineurs atteints de troubles de la santé en assurant leur sécurité ainsi que celle des autres participants.

## Conditions d'accès et tarifs

Pour les inscrire, les responsables légaux des enfants doivent renseigner une fiche sanitaire fournie par l'accueil de loisirs (disponible sur le site internet de la commune ou sur place).

Les inscriptions pour les mercredis en période scolaire se font au plus tard la veille pour le lendemain, dans la mesure des places disponibles et en fonction de l'activité proposée. Durant les périodes de vacances, les inscriptions sont refusées si les effectifs sont au complet. Le refus d'une inscription peut également être motivé par l'impossibilité d'assurer le bon nombre de repas ou le bon déroulement d'une activité (places pour le transport, encadrement spécifique ou autre).

Le prix de l'inscription pour les familles, dépend de la fréquence de fréquentation de l'accueil de loisirs par l'enfant, du nombre d'enfants inscrits par famille dans le cadre de l'accueil des mercredis et du revenu déclarés par les parents. La prise en compte du revenu annuel des familles vise à favoriser l'accès à la structure pour tous. Une grille de tarification établie par la commune permet de renseigner ce prix.

## Accueil du mercredi

Revenus / fréquentation	demi-journée	Deuxième enfant	Troisième enfant
Moins de 20 000€	7,50 €	6,50 €	6,00 €
20 000 € / 30000 €	8,50 €	7,50 €	7,00 €
30 000 € / 40 000 €	9,50 €	8,50 €	8,00 €
40 000 € / 50 000 €	10,50 €	9,50 €	9,00 €
Plus de 50 000 €	11,50 €	10,50 €	10,00 €

## Accueil en période de vacances scolaires

Revenus / fréquentation	Journée	½ journée avec repas	½ journée sans repas	Semaine
Moins de 20 000€	10,50 €	8,00 €	6,00 €	45,00 €
20 000 € / 30000 €	12,00 €	9,00 €	7,00 €	55,00 €
30 000 € / 40 000 €	13,50 €	10,00 €	8,00 €	62,00 €
40 000 € / 50 000 €	15,00 €	11,00 €	9,00 €	70,00 €
Plus de 50 000 €	16,50 €	12,00 €	10,00 €	80,00 €

Une cotisation supplémentaire peut être demandé pour les activités exceptionnelles telles que les sorties ou les séjours.

## Activités et thèmes dominants

L'équipe d'animation propose diverses activités éducatives de loisirs permettant l'échange et favorisant l'ouverture d'esprit et l'épanouissement des participants :

- **Des activités sportives** comme des jeux, de l'initiation aux différents sports, des tournois...
- **Des activités culturelles** telles que du théâtre, de la musique, de la vidéo...
- **Des activités ludiques et de loisirs** : jeux, jeux de sociétés, balades...
- **Des activités manuelles et de création** : peinture, modelage, assemblage...
- **Des Sorties pédagogiques, de loisirs, ou des échanges avec d'autres accueils de loisirs.**

Les enfants sont au centre des projets d'activité. Les activités sont réfléchies pour les enfants, avec toujours en tête, leur épanouissement et leur plaisir.

## **Les intentions éducatives de la mairie**

Les intentions éducatives de la mairie sont détaillées dans le projet éducatif qui présente le plan communal pour la jeunesse dont les trois principaux axes éducatifs sont :

**Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des jeunes**

**Réaffirmer la dimension éducative et préventive des temps de loisirs**

**S'inscrire dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs**

C'est de ce plan communal pour la jeunesse que découle la création et l'ouverture de l'accueil de loisirs.

## Les intentions pédagogiques de l'équipe d'animation

Tout au long de la journée l'équipe d'animation s'efforcera d'adopter une attitude joviale, afin de créer une atmosphère positive au sein de la structure.

Les membres de l'équipe d'animation partagent des valeurs communes qu'ils souhaitent transmettre aux enfants à travers tous les moments vécus au sein de la structure et durant les activités mises en place.

Les animateurs souhaitent transmettre leur goût du partage et de l'entraide ainsi que des valeurs de respect et de tolérance en accompagnant les enfants vers leur épanouissement personnel en privilégiant leurs points forts.

L'équipe met également un point d'honneur à faire de la structure un lieu de loisirs et de plaisir bien distinct de l'école primaire dont elle partage la cour et certains locaux. Le mercredi après-midi doit ainsi représenter une vraie coupure avec l'école, même si les enfants ne quittent pas les lieux et que les objectifs pédagogiques visés par les animateurs rejoignent ceux de tous les moments vécus par les enfants sur les temps périscolaires.

Enfin, l'équipe d'animation adopte le plus souvent possible des attitudes et des méthodes appartenant à la pédagogie dite de l'Education Nouvelle. C'est être dans la pédagogie de la prise de responsabilité, de la confiance en soi et de la réussite. C'est une pédagogie active centrée sur l'enfant et qui permet le développement des capacités de ce dernier. Il a des besoins, des intérêts, une énergie créatrice qu'il faut prendre en compte et faire émerger en les mettant au centre du programme. L'enfant agit, s'exerce, guidé et conseillé par l'adulte qui éveille son savoir. Dans l'idéal, la discipline est personnelle et vient de l'intérieur, il n'y pas de système de punition et de récompense.

L'enfant ne subit plus sa journée. Il n'est plus simple spectateur, il devient acteur de ses loisirs.

## **Les objectifs pédagogiques de l'accueil de loisirs**

De ces intentions pédagogiques et des intentions éducatives de la mairie, l'équipe d'animation a fait naître quatre objectifs pédagogiques. Ces objectifs sont atteignables de diverses façons, propres à chacun d'eux.

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs et l'imaginaire autour de son nom (La tribu) est un des outils par lesquels l'équipe d'animation tend à atteindre ses objectifs. En effet, la création d'une tribu et la réflexion autour de son fonctionnement et de ses règles permettent de renforcer un sentiment d'appartenance à un groupe et confrontent l'enfant à la représentation d'une société et son mode de fonctionnement.

Ainsi les enfants sont directement acteurs et citoyens au sein d'une société réduite. Ils s'investissent dans la vie de la tribu et en crée eux même les coutumes et les symboles. Tout au long de l'année, l'équipe d'animation mettra tout en œuvre pour que chaque enfant puisse participer activement à la vie de l'ALSH.

### **Développer l'autonomie :**

L'acquisition de l'autonomie est indispensable à la création de la personnalité. C'est la faculté d'agir et de penser par soi-même en se donnant ses propres règles de conduite.

Cette autonomie s'acquière à travers la prise de décisions, à travers les moments de discussions et de retour sur les activités, ainsi qu'à travers les jeux.

L'accueil de loisirs favorise cette acquisition en laissant le plus souvent possible le choix de l'activité à l'enfant, en mettant en place des moments de partages et en privilégiant les activités où l'enfant est le plus libre de ses actions.

### **Favoriser l'accès à la citoyenneté :**

Avec l'autonomie et la création de la personnalité, apparaît le rapport à l'autre et à la société. Il est donc nécessaire d'accompagner l'enfant vers la citoyenneté. Celle-ci passe par la sociabilisation et la socialisation. Autrement dit, l'ouverture aux autres et au monde, et le respect des autres et des règles.

L'accueil de loisirs devient alors un terrain d'expérimentation de la vie en société. L'enfant se confronte au cadre et aux règles qu'impose la structure, ainsi qu'aux personnes qui la fréquentent. Il les assimile et apprend à vivre avec.

La responsabilisation vient parfaire cet apprentissage de la vie en collectivité et de l'autonomie. Celle-ci est favorisée par la participation à la vie quotidienne, l'implication de chacun dans les activités et la mise en place de projets sur la semaine, durant les vacances.



### **Permettre le développement de la personnalité :**

Il est essentiel que l'enfant s'affirme et prenne conscience de ses qualités. La mise en place d'un fonctionnement, d'activités et d'attitudes respectant les principes de l'éducation nouvelle cités précédemment, permettrons d'atteindre au mieux cet objectif.

De plus, grâce aux différentes activités proposées, les enfants peuvent se divertir, élargir leurs connaissances, s'informer, s'initier à de nouvelles pratiques ou se perfectionner dans d'autres. Avec la diversité des situations auxquelles ils pourront être confrontés, ils vont pouvoir développer leurs facultés intellectuelles, motrices et affectives.

### **Garantir la notion de plaisir et de loisirs :**

Comme il est dit avant, l'équipe d'animation met un point d'honneur à faire de ces temps d'accueil, des temps conviviaux, de plaisirs et de loisirs. L'enfant est ici en vacances et les animateurs sont là pour faire de ce lieu un endroit ludique où l'on apprend à son rythme et en s'amusant. Ici, pas de cris, pas d'obligation de participer aux activités. Les conflits se règlent dans le calme et les punitions sont évitées ou alors expliquées. Bien sûr, il n'est pas possible de faire ce que l'on veut, il y a des règles à respecter et aucun enfant ne peut quitter son groupe durant une activité. Mais les animateurs sont forces de propositions et de solutions. L'enfant a toujours un rôle à jouer.

Les différents partenariats avec d'autres accueils de loisirs du territoire permettront également de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et l'ouverture d'esprit des enfants.

## Le fonctionnement de la structure lors des temps d'accueil du public

### Journées types à l'accueil de loisirs :

#### **Les mercredis :**

**12h30/13h15** → Tout le monde s'installe dans le réfectoire ou dans la cour, pour manger le pique-nique fourni par les parents. Le repas est moment d'échange entre tout le monde, calme et convivial.

**13h15/14h00** → Temps calme (temps libre ou activité menée par un animateur).

**14h00/14h15** → Selon le nombre d'enfants présents, les animateurs présentent leurs animations à tour de rôle. Les enfants peuvent alors se faire inscrire à l'activité de leur choix en levant la main. Il se peut qu'une seule activité (grand jeu ou sortie, ou si les effectifs sont trop faibles) soit proposée.

**14h30/16h00 ou 16h15** → Activité.

**16h00/16h30 ou 16h15/16h45** → Goûter en groupe ou tous ensemble. Moments d'échanges, retour sur la journée.

**17h00/18h15** → Temps libre, accueil des parents.

#### **Les vacances :**

**7h45/9h00** → Temps libre et accueil des enfants

**9h30/9h45** → Temps de grand groupe. Le directeur présente la journée et les animateurs présentent leurs animations à tour de rôle. Les enfants peuvent alors se faire inscrire à l'activité de leur choix en levant la main. Les inscriptions se font le lundi pour toute la semaine selon les projets d'activités. Sinon elles sont faites chaque jour. Les autres jours les nouveaux arrivants sont inscrits dans l'activité de leur choix en fonction des places restantes. Les activités commencent donc un peu plus tôt.

**9h30/11h30** → Activité.

**11h30/12h00** → Temps libre.

**12h/13h00** → Repas.

**13h00/14h00** → Temps calme.

**14h00/16h00 ou 16h15** → Activité.

**16h00/16h30 ou 16h15/16h45** → Goûter en groupe ou tous ensemble. Moment d'échanges, retour sur la journée.

**17h00/18h15** → Temps libre, accueil des parents.

## Les activités et temps calmes :

Dans le cadre des mercredis après-midi en période scolaire, toutes les classes sont mélangées. Il n'y a pas de séparation par tranches d'âge. Les groupes sont constitués en fonction des choix des enfants. Les animateurs présentent leur animation et temps calmes à tous les enfants et ces derniers s'inscrivent dans les activités qui leur donnent le plus envie. Il peut toutefois arriver qu'une activité soit fermée à une tranche d'âge spécifique pour assurer son bon déroulement, ou parce qu'elle n'est tout simplement pas adaptée à un âge. Le choix laissé aux enfants, permet de favoriser leur adhésion à l'activité qu'ils vont vivre mais a aussi pour but de mélanger les classes. Ce mélange favorise la responsabilisation des plus grands et accentue l'homogénéité du groupe. Cela peut s'avérer bénéfique pour les relations entre tous les enfants au sein de l'école.

Ce système n'est en aucun cas mis en place pour créer une rivalité entre les animateurs et donner lieu à une course au plus grand effectif. L'adhésion des enfants aux activités proposées ne doit pas devenir une source d'inquiétude et de stress. Au contraire, ce doit être un moteur pour les animateurs, une source de motivation, toujours dans l'intérêt des enfants.

L'équipe de direction est là pour accompagner les animateurs dans la confection et la mise en place de leurs activités. C'est la communication entre tous les membres de l'équipe d'animation qui permet la mise en place d'activités complémentaires (sport/activité manuelle par exemple) et permet de faire ressortir le meilleur de chacun.

Durant les vacances, l'accueil de loisirs est ouvert toute la journée. On retrouve ainsi le système d'activités à la carte mis en place sur les mercredis en période scolaire, le matin. Les enfants ont donc le choix de leur activité matinale. Mais durant les vacances, l'inscription à ces activités se fait à la semaine car les animateurs proposent des minis projets de cinq matinées. Cela ne veut pas dire que les enfants doivent obligatoirement fréquenter le centre toute la semaine. Les animations sont conçues de façon à ce que chacun puissent participer à son rythme et quitter ou rejoindre le projet. La mise en place de projet favorise la responsabilisation des enfants, qui s'investissent sur du plus long terme.

Les après-midis, les enfants peuvent être séparés par tranche d'âge afin de permettre aux plus grands de se retrouver entre eux. Il y a donc deux groupes, les 6/8 ans et les 9/11 ans.

## La santé et les soins :

Les animateurs sont garants de la santé des mineurs qui fréquentent l'accueil de loisirs. Ils veillent donc à ce que ces derniers respectent une certaine hygiène de vie et assurent leur sécurité.

Les soins basiques sont prodigués par les animateurs, et reportés dans le cahier d'infirmier. C'est l'assistant sanitaire qui intervient en priorité. Les soins prodigués restent ceux permis par la législation en vigueur. L'équipe d'animation fait appel aux pompiers, au SAMU ou autres services plus spécifiques en cas d'accidents graves ou de soucis de santé importants. L'infirmier permet d'isoler au calme un enfant s'il se sent mal. En sortie, les animateurs prennent toujours une trousse à pharmacie avec eux.

Garante de la sécurité des enfants qui fréquentent la structure, l'équipe d'animation est à l'écoute de chacun. Aussi, en concertation avec l'ensemble de l'équipe, la décision d'alerter les autorités compétentes peut être prise en cas de forts soupçons de cas de maltraitance.

### Les bilans et temps de paroles en groupe :

Les journées au sein de l'accueil de loisirs commencent toujours par un rassemblement de tous les enfants. Ce temps de grand groupe permet de travailler la socialisation et le respect des autres chez les enfants, mais il est avant tout nécessaire pour présenter la journée, donner la parole à ceux qui voudraient dire quelque chose et renforcer la notion d'appartenance à un groupe. Cette notion de groupe favorise le respect, l'entraide et le partage entre les enfants.

Des temps de bilans et d'évaluations sont mis en place par les animateurs durant la journée. Ces temps peuvent être formalisés mais seront fait au maximum de manière informelle, en discutant simplement avec les enfants, pendant le goûter par exemple. Ces temps permettent d'évaluer une animation, revenir sur un temps fort ou régler un conflit. Durant les vacances, cela permet également de présenter la journée du lendemain

### L'alimentation et les temps de repas :

Lors des mercredis, le repas du midi est un pique-nique tiré du sac. C'est à dire que chaque parent fournit le repas de son enfant. Le pique-nique est pris au sein de la Tribu, à l'intérieur ou à l'extérieur selon la météo.

Lors des vacances, les repas du midi sont pris au réfectoire de la cantine scolaire. Ils sont livrés par l'entreprise Sud Est Traiteur le matin et réchauffés pour l'heure du repas dans les cuisines de la cantine. Tout est fait dans le plus grand respect des règles d'hygiène.

Lorsque les enfants sont en sortie toute la journée, le repas est pris sous forme d'un pique-nique laissé au soin des parents.

Le temps du repas est un temps de partage, d'échange et de calme assuré par les animateurs qui mangent avec les enfants. Ils s'assurent qu'aucun enfant ne reparte le ventre vide et les incite à goûter tous les plats sans jamais les forcer.

Si le repas, ou une partie de celui-ci est préparé par les enfants ou les animateurs, un repas témoin est conservé au frigo pendant 5 jours.

Le goûter est acheté par l'équipe d'animation et pris entre 16h et 16h30 dans le réfectoire ou dans la cour si le temps le permet. Il est pris en même temps par l'ensemble des enfants du centre mais peut occasionnellement être pris par groupe d'activité selon les besoins. C'est également un temps convivial d'échange et de discussions qui peut être utilisé pour faire le bilan de la journée ou d'une activité.

### Les sorties, les stages et les camps accessoires :

Au cours de l'année, la structure est susceptible d'organiser des sorties pédagogiques ou de loisirs. Ces sorties seront annoncées à l'avance et ne nécessiteront aucune participation financière supplémentaire.

Des stages peuvent être prévus durant les périodes de vacances. Ils ont pour but d'aborder une discipline technique comme la danse par exemple et se déroulent sur 2 ou 3 jours. Certains stages peuvent faire l'objet d'une participation financière supplémentaire.

Enfin, des camps accessoires peuvent être organisés durant la période des vacances d'été dans le cadre de l'accueil de loisirs. Ce sont des minis séjours de 3 ou 4 nuitées nécessitant une inscription à la semaine et faisant l'objet d'une tarification particulière.

## Fonctionnement de la structure et de l'équipe d'animation

### Les réunions et temps de préparation :

Des temps de réunion sont fixés avec tous les membres de l'équipe d'animation pour préparer les vacances et les programmes d'activités. Des réunions bilan sont également prévues après chaque temps fort (vacances, sorties, événements...) pour permettre l'évaluation des actions menées.

Des temps de préparation sont fixés au même titre que les réunions afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et le bon déroulement des activités. Ainsi l'équipe d'animation se retrouve un mardi sur deux pour préparer les activités à venir et s'occuper de l'entretien du centre.

### Le recrutement :

Le recrutement d'animateurs supplémentaires pour les vacances se fait en concertation avec l'adjointe au Maire Véronique Dulac, élue en charge des écoles et de la jeunesse. Le directeur de l'ALSH se charge de planifier et d'assurer les entretiens d'embauche.

### Le ménage et l'entretien de la structure:

La municipalité assure l'entretien et le ménage de la structure, grâce à son personnel communal.

### Le règlement intérieur :

L'équipe d'animation fonctionne avec un planning d'arrivées échelonnées. Les animateurs doivent donc prendre connaissance du planning et respecter leurs horaires de travail. Le travail auprès d'un public de mineurs, implique des règles strictes et un taux d'encadrement à respecter. Le retard d'une personne peut donc vite devenir problématique.

Les différents horaires les mercredis sont : 11h45/17h15 et 11h45/18h15

Les différents horaires durant les vacances sont : 7h45/17h15 et 8h45/18h15

Le membre de l'équipe de direction présent sur la structure assure l'ouverture et la fermeture.

Une pose de 20 minutes est accordée aux animateurs, par jour et dans la mesure où celle-ci ne nuit pas au fonctionnement de la structure (respect du taux d'encadrement par exemple)

L'alcool, les drogues sont strictement interdits sur le lieu de travail.

L'usage du téléphone portable ne doit pas venir altérer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs ni la vie du groupe.

Enfin, il est demandé aux membres de l'équipe d'animation, d'avoir une tenue, un langage et une attitude correcte lorsqu'ils évoluent auprès du public.

### Rôle et fonctions de chacun :

Le rôle et les fonctions du directeur et de l'animateur sont détaillés sous la forme de fiches de poste.

## LE DIRECTEUR

Mission
<ul style="list-style-type: none"><li>• Etablir en équipe le projet pédagogique.</li><li>• Garantir le respect du projet pédagogique et le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.</li><li>• Faire le lien entre les différents partenaires de la structure.</li><li>• Accompagner son équipe d'animation dans les différents projets de l'accueil de loisirs.</li></ul>
Fonctions
<ul style="list-style-type: none"><li>• Garant du projet pédagogique et du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.</li><li>• Garant du bon fonctionnement de l'équipe d'animation.</li><li>• Garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.</li><li>• Responsable du groupe d'enfants, il est le meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.</li><li>• Membre de l'équipe d'animation, il participe et enrichit la vie de l'équipe d'animation à laquelle il appartient.</li><li>• Accompagnateur de projet, il permet l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets des animateurs et des enfants.</li></ul>
Tâches
<ul style="list-style-type: none"><li>• Il participe à l'élaboration du projet pédagogique et le rédige.</li><li>• Il gère le budget de l'accueil de loisirs.</li><li>• Il gère l'administratif de l'accueil de loisirs.</li><li>• Il mène des actions en lien avec les objectifs de la structure.</li><li>• Médiateur au sein du groupe d'adultes et du groupe d'enfants, il gère les conflits et garantit le respect des règles de vie.</li><li>• Patient et attentif, il écoute et « facilite » les échanges et partages.</li><li>• Propose et adapte les animations en lien avec le projet pédagogique.</li><li>• Prépare, met en œuvre et réalise des animations en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés.</li><li>• Accompagne les animateurs dans leurs démarches.</li><li>• Aménage des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité.</li><li>• Joue avec, fait jouer, donne à jouer et laisse jouer en répondant aux demandes des enfants.</li><li>• Participe aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.</li><li>• Mène et participe activement aux réunions d'équipe.</li><li>• Partage, apporte et échange ses connaissances.</li><li>• Partage des informations en sa possession avec toute son équipe</li><li>• Participe au nettoyage et au rangement quotidien de l'accueil.</li><li>• Utilise de façon pertinente le matériel et les équipements de l'accueil.</li><li>• Met en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public.</li><li>• Participe à l'évaluation des projets réalisés et de son propre travail.</li></ul>

## L'ANIMATEUR

Mission
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs et des séjours de vacances.</li> <li>• Participer activement au fonctionnement de la structure.</li> <li>• Participer à la réflexion et à la rédaction du projet pédagogique.</li> </ul>
Fonctions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.</li> <li>• Responsable du groupe d'enfants, il est le meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.</li> <li>• Membre de l'équipe d'animation, il s'intègre, participe et enrichit la vie de l'équipe d'animation à laquelle il appartient.</li> <li>• Accompagnateur de projet, il permet l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets d'enfants.</li> </ul>
Tâches
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il mène des actions d'animation en lien avec les objectifs de la structure.</li> <li>• Médiateur au sein du groupe d'enfants, il gère les conflits et garantit le respect des règles de vie.</li> <li>• Patient et attentif, il écoute les enfants et « facilite » les échanges et partages.</li> <li>• Propose et adapte les animations en lien avec le projet pédagogique.</li> <li>• Prépare, met en œuvre et réalise des animations en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés.</li> <li>• Aménage des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité.</li> <li>• Joue avec, fait jouer, donne à jouer et laisse jouer en répondant aux demandes des enfants.</li> <li>• Participe aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.</li> <li>• S'implique et participe à l'élaboration, la mise en vie et l'évaluation du projet pédagogique.</li> <li>• Participe activement aux réunions d'équipe.</li> <li>• Partage, apporte et échange ses connaissances.</li> <li>• Partage des informations en sa possession avec toute son équipe et rend compte au directeur de toutes les situations particulières (fonctionnement, familles, enfants, partenaires...).</li> <li>• Participe au nettoyage et au rangement quotidien de l'accueil.</li> <li>• Utilise de façon pertinente le matériel et les équipements de l'accueil.</li> <li>• Met en place un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public.</li> <li>• Participe à l'évaluation des projets réalisés et de son propre travail.</li> </ul>

### **La communication avec les partenaires**

#### Avec la mairie :

L'accueil de loisirs rend compte au maire et aux élus concernés de ses agissements et des résultats de ses actions.

#### Avec le public :

L'équipe d'animation communique avec les parents par mail ainsi que par le biais d'affiches. Une page Facebook est disponible, dans le but de renforcer la communication avec les familles. Des articles peuvent aussi paraître dans le journal local « Le vent des Matelles », dans le midi libre et sur le site officiel de la commune.

#### Avec les prestataires :

Dans le cadre de ses activités, l'accueil de loisirs fait appel à différents prestataires (BE, location de minibus, autocaristes, sorties...). Tous sont contactés en amont des activités afin de discuter des modalités et des tarifs.

#### Avec les partenaires sociaux :

L'accueil de loisirs entretient une relation de confiance avec les différents organismes tels que la CAF et la DDCS. Ces organismes aident la structure sur un plan financier et humain, et assurent le respect des lois en vigueur.

## **Evaluation**

Afin d'offrir un service de qualité et d'assurer une cohérence entre les besoins des enfants, les attentes de la mairie et les actions proposées, des temps d'évaluation sont mis en place régulièrement. Ils doivent permettre à l'ensemble de l'équipe d'animation d'évaluer le travail réalisé en le situant par rapport aux objectifs pédagogiques de la structure ainsi qu'aux objectifs éducatifs de la commune.

Un bilan pédagogique et financier est réalisé par le directeur de la structure à la fin de chaque période de vacances ainsi que chaque année.